



## Synthèse de la concertation

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_D0-004-200067437-20250402-14\_02042025

## PRÉAMBULE : POURQUOI UN SCOT ?

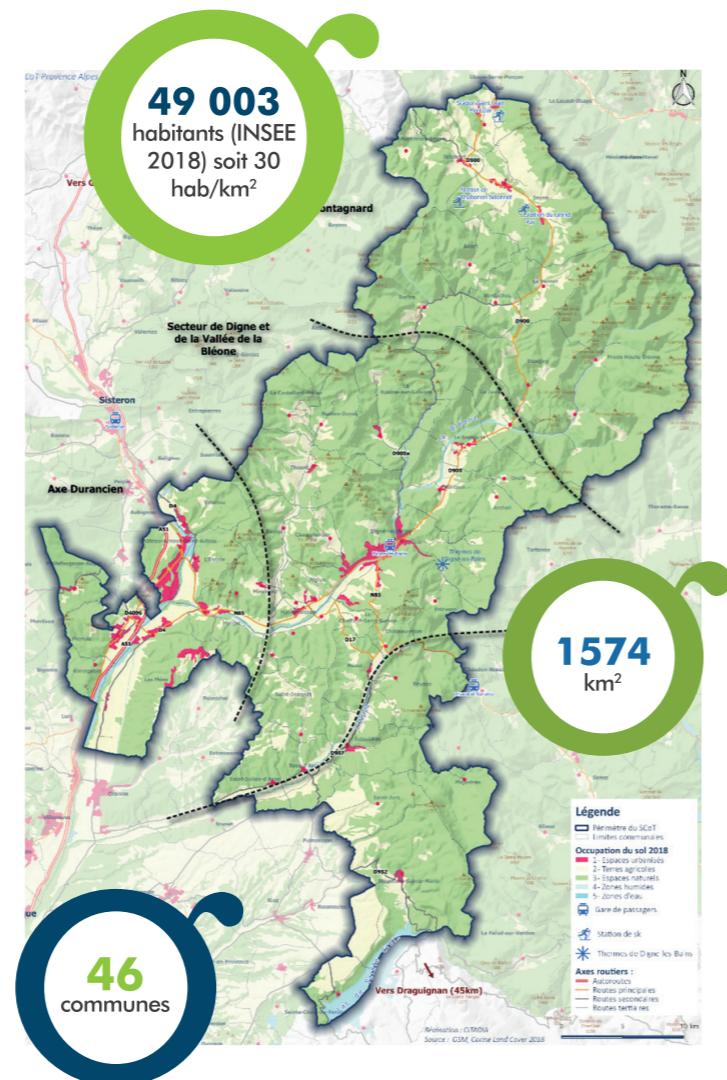
### RETOUR SUR LA DÉMARCHE

Compétente en matière d'aménagement, Provence Alpes Agglomération a prescrit l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en avril 2018. Ce document de planification, à la fois stratégique et opérationnel, est commun aux 46 communes de Provence Alpes Agglomération.

Le SCoT fixe les orientations générales du développement et de l'aménagement du territoire de Provence Alpes Agglomération pour les 20 prochaines années. Il harmonise et met en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment celles définies à différentes échelles (nationale, régionale...) ou portant sur des thématiques spécifiques (habitat, déplacements, développement commercial, environnement...).

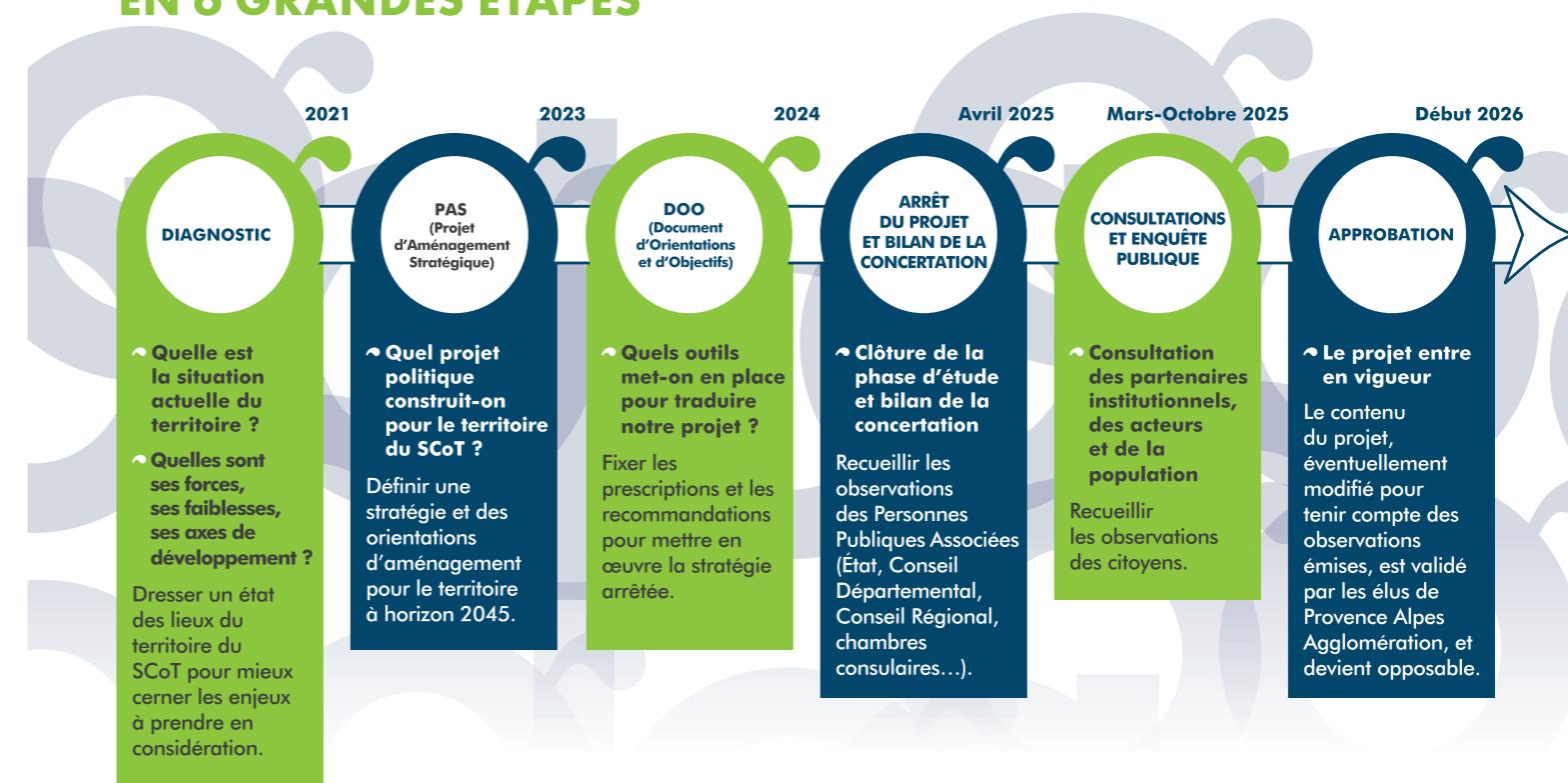
Par ailleurs, depuis 2015, plusieurs lois sont venues modifier la portée et le contenu des SCoT. La loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) introduit de nouveaux enjeux à prendre en compte comme la qualité paysagère et la mise en valeur des ressources naturelles. La loi ELAN (loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) influe également sur certains aspects des SCoT en modifiant notamment les dispositions particulières liées au littoral.

Enfin, la loi « Climat et résilience », promulguée en août 2021, doit être prise en compte dans le cadre de l'élaboration du SCoT. Elle a pour objectif un renforcement de la protection de la biodiversité et la lutte contre le dérèglement climatique en visant notamment le Zéro



Artificialisation Nette des sols à horizon 2050. Les communes et l'agglomération traduiront ensuite les objectifs définis par le SCoT de manière opérationnelle dans leurs différents documents d'urbanisme ainsi que dans les grands projets d'aménagement.

## UNE DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU SCOT EN 6 GRANDES ÉTAPES



### Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), qu'est-ce que c'est ?

La loi « Climat et résilience » donne aux territoires l'obligation de prévoir de manière chiffrée et progressive la réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers jusqu'à atteindre en 2050 le ZAN, qui impliquera la règle suivante : **1 hectare nouvellement artificialisé = 1 hectare renaturé !**

En d'autres termes, l'artificialisation de nouveaux espaces sera conditionnée à une renaturation (remettre en végétation ou en sol de pleine terre) à proportion égale de la surface artificialisée.

# LE SCOT : UNE OCCASION UNIQUE D'IMAGINER ENSEMBLE LE TERRITOIRE À HORIZON 2045

Les travaux autour de l'écriture du projet ont été l'occasion de construire une vision partagée du développement et de l'aménagement futur du territoire avec les habitants, les acteurs locaux et toutes les personnes concernées conformément aux articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

## LA CONCERTATION POURSUIVAIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- Donner au public une information claire tout au long de la concertation,
- Sensibiliser la population aux enjeux et objectifs de la démarche conduite en vue de favoriser l'appropriation du projet,
- Permettre au public de formuler des observations et propositions.



## PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA CONCERTATION, IL A ÉTÉ PROPOSÉ DE METTRE EN PLACE LES MODALITÉS DE CONCERTATION ET D'INFORMATION SUIVANTES :

- Un dossier de concertation mis à disposition du public au siège de Provence Alpes Agglomération et dans chacune des 46 mairies du territoire. Ce dossier était composé d'un registre papier destiné à recevoir les observations du public et de documents d'informations relatifs à la procédure, mis à jour au fil de son avancée.
- Plusieurs réunions publiques organisées dans les communes de Digne-les-Bains (ville-préfecture), Château-Arnoux-Saint-Auban, Seyne et Moustiers-Sainte-Marie, notamment lors de la définition du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et à la suite de la rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).
- Une exposition publique organisée dans une douzaine de communes afin de présenter la démarche et le diagnostic aux habitants.
- Une rubrique SCoT accessible sur le site internet de PAA : [www.provencealpesagglo.fr/schema-de-coherence-territoriale-scot/](http://www.provencealpesagglo.fr/schema-de-coherence-territoriale-scot/)
- La possibilité pour le public de s'exprimer et faire connaître ses observations et propositions :
  - En les consignant dans les registres évoqués ci-dessus
  - En les adressant par écrit à Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
  - En les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [contact@provencealpesagglo.fr](mailto:contact@provencealpesagglo.fr)



# LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION CITOYENNE

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, 9 réunions publiques ont été organisées pour recueillir les avis, remarques et suggestions des citoyens, à des temps clés de la démarche :

- 1 réunion publique le 7 juillet 2021 lors de l'élaboration du diagnostic pour présenter les premiers éléments de la démarche. Un atelier participatif a également été mené à cette occasion pour recueillir la perception actuelle du territoire et la vision prospective des habitants. Cette réunion s'est déroulée en ligne en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.
- 4 réunions publiques pour présenter la structure du Projet d'Aménagement Stratégique, au regard des éléments saillants du diagnostic.
  - Le 11 octobre 2023 à Château-Arnoux-Saint-Auban
  - Le 12 octobre 2023 à Seyne
  - Le 13 octobre 2023 à Moustiers-Sainte-Marie :
  - Le 17 novembre 2023 à Digne-les-Bains
- 4 réunions publiques en amont de l'arrêt du projet de SCoT pour présenter la structure du Document d'Orientation et d'Objectifs, au regard des projets portés par le territoire de l'Agglomération, en portant un éclairage sur l'ensemble des thématiques abordées dans le document.
  - Le 3 octobre 2024 à Château-Arnoux-Saint-Auban
  - Le 4 octobre 2024 à Seyne
  - Le 7 novembre 2024 à Moustiers-Sainte-Marie
  - Le 8 novembre 2024 à Digne-les-Bains



**10 ACTIONS**  
de concertation pour  
**154**  
**PARTICIPANTS**

Provence Alpes Agglomération a aussi souhaité aller plus loin que les modalités de concertation présentes dans la délibération en organisant un tour bus lors de l'élaboration du diagnostic. Ce tour bus avait pour objectif d'échanger sur les enjeux paysagers du territoire à bord d'un bus itinérant et de recueillir les avis et contributions des participants afin d'enrichir la démarche et d'identifier des enjeux complémentaires en vue du Projet d'Aménagement Stratégique.

Organisé le 10 septembre 2021, le tour était composé de 3 arrêts :

- ~ Le village de Champtiercer
- ~ Le Col du Poteau de Telle (limite Sud de Bras-d'Asse)
- ~ La Javie

Un carnet de balade a également été distribué aux participants afin de leur permettre de consigner leurs remarques et contextualiser les arrêts.



## UNE DÉMARCHE ÉGALEMENT COCONSTRUIE AVEC LES ÉLUS, LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET LES ASSOCIATIONS

En plus de la concertation citoyenne, Provence Alpes Agglomération a également mobilisé les élus, les acteurs économiques ainsi que certaines associations locales pour trouver des réponses aux enjeux et aux besoins de demain.

### DES ACTIONS MENÉES EN DIRECTION DES ÉLUS

- ~ 1 séminaire prospectif et 4 réunions lors de l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique.
- ~ 1 séminaire prospectif et 3 ateliers thématiques lors de l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs.

### DES ACTIONS MENÉES EN DIRECTION DES ACTEURS LOCAUX

- ~ 1 forum d'acteurs le 7 juin 2021 portant sur le diagnostic. Ce forum s'est déroulé en ligne en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.
- ~ 3 réunions à destination des Personnes Publiques Associées (PPA) : une lors du diagnostic, une lors du PAS et une lors de la phase DOO.



## LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION CITOYENNE

Cette synthèse par thème s'appuie sur les contributions issues des réunions publiques, du tour bus ainsi que des registres papier.

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### Zones d'Activités Économiques (ZAE)

Le développement des Zones d'Activités Économiques a suscité de nombreuses interrogations, notamment sur la priorité accordée à certaines zones. Les habitants de Seyne, par exemple, ont exprimé leur inquiétude face à une impression de concentration du développement économique dans la vallée de la Durance, au détriment des territoires alpins. Avec le déclin du tourisme hivernal dû à la diminution de l'enneigement, l'artisanat est perçu comme l'unique activité qui subsistera dans ces territoires.

Des participants ont également demandé des précisions sur les modalités de renouvellement des ZAE, les critères de répartition et le contenu des prescriptions associées dans le SCoT.

#### Solidarité et réciprocité entre territoires

La solidarité territoriale a été identifiée comme un enjeu clé pour renforcer les liens entre les différents secteurs du territoire. Des propositions ont émergé autour du développement de circuits courts, notamment dans la filière bois. Dans ce cadre, le territoire alpin, dont la vallée de la Blanche, pourrait jouer un rôle central en redistribuant et commercialisant ses ressources au bénéfice des territoires voisins.

#### Activités de pleine santé

Les activités de pleine santé, en particulier dans les zones alpines, ont fait l'objet de discussions. Si le thermalisme et la ville de Digne-les-Bains sont souvent cités comme des exemples, les participants ont rappelé que d'autres filières, comme celles en lien avec les milieux naturels et les activités de pleine nature, méritent également d'être mises en avant. Ces activités sont considérées comme un potentiel économique à valoriser pour diversifier les ressources des territoires alpins.



#### Tourisme

Le tourisme alpin reste une préoccupation majeure, particulièrement dans la vallée de la Blanche, qui compte trois stations de ski. Les participants ont questionné la prise en compte de l'économie de montagne dans le SCoT, notamment en ce qui concerne les aménagements touristiques. Ils ont également souhaité comprendre pourquoi l'aménagement «4 saisons» semble limité au site de Montclar, alors que d'autres stations pourraient être intégrées dans cette dynamique. Par ailleurs, des questions ont été soulevées sur le ciblage des bâtiments dédiés à l'hébergement touristique ainsi que sur leur rôle dans le développement local.

En outre, un contributeur souhaiterait qu'un effort soit réalisé pour développer les sentiers de randonnées et leur signalisation à proximité des villages, afin que tous les usagers (touristes, enfants, retraités, curistes...) puissent marcher dans un cadre agréable et sécurisé à proximité de leur lieu de résidence.

#### Commerces, services et équipements

L'accès aux services essentiels, notamment médicaux, a occupé une place importante dans les échanges. Les participants ont souligné l'urgence de remédier aux déserts médicaux, qui contraignent les habitants à se déplacer loin pour consulter des professionnels de santé, aggravant la sollicitation des urgences.

D'autres contributions ont porté sur l'identification et la reconversion des sites vacants, comme les commerces, ainsi que sur la répartition des services médicaux dans les polarités, en tenant compte du vieillissement de la population.

Le soutien à des équipements spécifiques, tels que le golf de Digne-les-Bains, a également été questionné, notamment sur la prise en compte des attentes locales dans le cadre du SCoT.

#### Agriculture

L'agriculture a également fait l'objet de nombreuses attentes. Une volonté de développer l'agriculture biologique a été exprimée, accompagnée de questions sur la mise en place éventuelle d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) pour préserver les terres agricoles. Des citoyens ont également demandé des précisions sur les mesures prévues pour soutenir l'agriculture en dehors des circuits courts, afin de garantir un développement équilibré et durable du secteur. Le soutien au pastoralisme a été identifié comme un axe important, notamment pour maintenir les activités traditionnelles en lien avec les paysages et la biodiversité.

# LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU SCOT ET SON IMPACT

## Rôle du SCoT dans les Plans Locaux d'Urbanisme

Le SCoT a été au cœur des discussions concernant son articulation avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Le cas du PLU de Peyruis, établi en 2010, a été cité comme problématique : ce document, devenu obsolète, ne répond plus aux besoins actuels et futurs de la commune, mais ne peut être révisé avant l'approbation du SCoT. Par ailleurs, des interrogations ont émergé sur la capacité du SCoT à inscrire des orientations et des règles applicables à l'ensemble du territoire ou encore à déterminer ce qui est concrètement réalisable sur chaque parcelle.

## Impact du SCoT sur les petites communes non dotées de document d'urbanisme

Les contributions des habitants de communes comme Mallemoisson ont mis en avant leurs préoccupations spécifiques. L'absence de document d'urbanisme dans ces territoires soulève des interrogations sur l'impact concret du SCoT, notamment en matière de gestion des ressources locales.

## Mise en œuvre des objectifs

Certains participants ont exprimé des doutes quant à la faisabilité des objectifs définis dans le SCoT : certains sont jugés ambitieux, d'autres apparaissent parfois trop éloignés des réalités locales. Certains, comme ceux de Saint-Julien-d'Asse et de Mézel, ont insisté sur l'importance de ne pas formuler des objectifs inatteignables, tout en déplorant le caractère trop général et stratégique du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Ils ont plaidé pour des moyens clairs et adaptés permettant une mise en œuvre réaliste des ambitions portées par le SCoT.

## Démarche SCoT

Enfin, des questions ont été soulevées sur l'origine et l'impulsion de la démarche SCoT. Certains se sont demandés si le projet a été initié à l'échelle de l'Agglomération ou s'il répond à une volonté émanant de l'Etat.

Un contributeur a également souligné qu'étant donné que sa commune est déjà fortement encadrée par la loi montagne et la loi 2021-1104 du 22 août et que peu de parties du SCoT sont applicables, les habitants sont peu intéressés par cette démarche.



# ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

## Ressource en eau

La gestion de l'eau a suscité de nombreuses préoccupations, notamment face aux défis posés par le réchauffement climatique et la hausse des périodes de sécheresse. Les contributions soulignent l'absence de projections à long terme pour anticiper les impacts sur la disponibilité de la ressource en eau dans un contexte de températures plus élevées.

De plus, le transfert de la compétence eau et assainissement à l'agglomération a modifié les pratiques locales : les forages et puits individuels, autrefois courants, sont désormais soumis à des obligations de déclaration et des coûts dissuasifs, remettant en question leur viabilité économique.



## Trame verte, bleue et noire

Les participants ont souhaité des précisions sur l'utilisation des outils disponibles, comme le Mode d'Occupation des Sols (MOS) de Provence Alpes Agglomération, pour enrichir la Trame Verte et Bleue (TVB) du SCoT. La notion de «trame noire», visant à limiter la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité nocturne, a également suscité des interrogations.



## Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le lien entre le SCoT et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Sud/PACA a été abordé, certains participants souhaitant des éclaircissements sur ce document de planification et son articulation avec le SCoT.

## Artificialisation des sols

La réduction de la consommation des espaces, au cœur des enjeux d'artificialisation, a généré des discussions autour de la terminologie et des approches stratégiques. Certains préfèrent parler de «contrôle» plutôt que de «lutte» contre l'étalement urbain. Des interrogations subsistent sur la manière dont ces objectifs sont définis, l'échelle à laquelle ils s'appliquent, et les conséquences en cas de non-consommation des espaces prévus.

## Patrimoine

Le patrimoine local, qu'il soit naturel ou bâti, reste un enjeu important. Des participants ont questionné la prise en compte spécifique des villages perchés et des villages abandonnés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

## DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

### Adéquation entre évolution démographique, besoins et logements

Les contributions ont souligné un décalage entre la faible croissance démographique anticipée sur 20 ans et le rythme prévu de construction de 250 logements neufs par an. Une meilleure répartition de ces logements à l'échelle de Provence Alpes Agglomération a été demandée, avec des précisions sur les prescriptions concernant leur localisation et leur typologie. Par ailleurs, la possibilité d'intégrer des solutions innovantes, comme les logements légers ou démontables, dans une démarche non artificialisante, a été évoquée.

Les participants ont exprimé des inquiétudes face à des refus de projets d'urbanisation, malgré des conditions favorables pour de petites constructions, ce qui pourrait freiner la capacité du territoire à loger de nouveaux habitants, voire contribuer au déclin de la population et en fine des services publics. Cela est d'autant plus problématique dans des polarités comme Seyne, où un volume insuffisant de logements pourrait compromettre le maintien des services et commerces locaux, essentiels à la population. A Mallefougas-Augès, une incompréhension a été exprimée concernant le tracé des zones urbaines et l'importance de maintenir les dents creuses urbanisables dans les zones déjà construites a été soulignée.

Enfin, le développement économique, comme celui de la zone de la Cassine avec ses 450 emplois projetés, a fait s'interroger les participants sur l'anticipation des besoins en logements pour les actifs. L'absence de logements à proximité obligeraient les travailleurs à résider dans des communes plus éloignées (Manosque, Digne-les-Bains, Sisteron), exacerbant les problèmes de mobilité.



### Problématiques spécifiques aux logements agricoles

Le logement des agriculteurs est un point clé, souvent négligé selon les participants. Certains ont demandé des dispositions permettant aux exploitants et à leurs familles de construire sur le siège des exploitations sans devoir exclure les générations précédentes. Ce besoin a été jugé nécessaire pour favoriser la reprise des exploitations agricoles par les enfants des exploitants. Une étude spécifique sur les besoins en logements agricoles serait nécessaire pour alimenter les documents d'urbanisme, en tenant compte des spécificités de ce secteur.

## L'ADAPTATION DU SCOT AUX SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

### Prise en compte des spécificités géographiques

Les contributions ont mis en avant la nécessité pour le SCOT d'intégrer pleinement les particularités géographiques et les contraintes spécifiques de chaque territoire dans les futures règles opposables aux communes. Certains participants ont exprimé leurs attentes quant à la reconnaissance des caractéristiques propres au Pays de Seyne dans le Document d'orientations et d'objectifs (DOO).

### Le cas particulier de Moustiers-Sainte-Marie

À l'issue des réunions publiques à Moustiers-Sainte-Marie, les participants ont souligné les nombreux défis spécifiques auxquels la commune fait face :

➤ **Urbanisation contrainte** : le centre ancien est en grande partie situé en zone rouge du Plan de Prévention des Risques, le rendant en partie inhabitable. De plus, les règles imposant 3 000 m<sup>2</sup> de foncier pour construire compliquent l'aménagement entre les deux ronds-points.

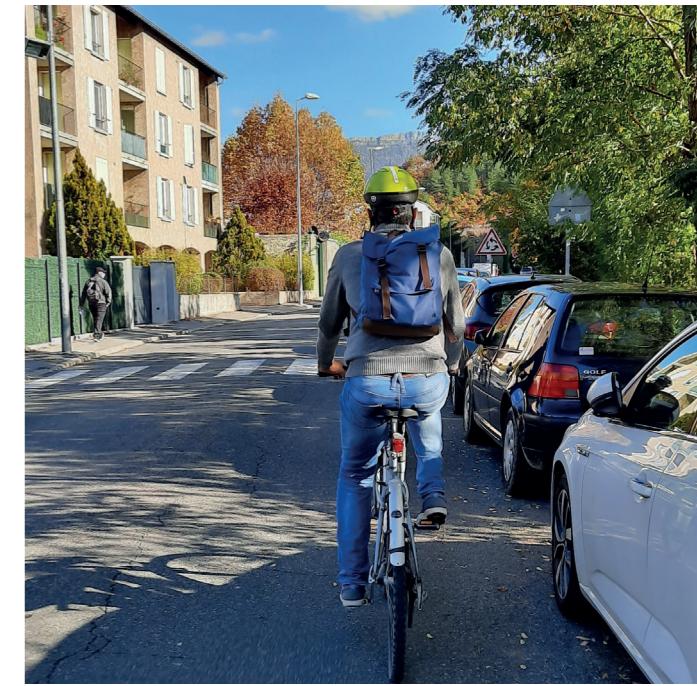
➤ **Problèmes de mobilités** : le schéma directeur des transports collectifs ne prend pas en compte les réalités locales. La desserte de la commune est davantage tournée vers Riez

## MOBILITÉS

Les contributions ont mis en lumière l'importance des mobilités pour le désenclavement des secteurs du territoire, notamment du secteur alpin et de Digne-les-Bains. Les participants ont souligné le contraste entre le développement de la vallée de la Durance, dotée de zones d'activités économiques et de meilleures infrastructures, et Digne-les-Bains, qui souffre de l'absence d'une 2x2 voies. Selon certains participants, cette situation limite son potentiel de développement économique et freine l'attractivité du territoire.

Les participants ont demandé des solutions concrètes pour améliorer les mobilités, en insistant sur les interrelations avec les territoires voisins. Une meilleure connectivité, en particulier ferroviaire, est jugée essentielle pour attirer les jeunes et favoriser la création d'emplois. Ils ont notamment cité l'exemple de Gap, disposant d'infrastructures plus favorables et d'une population de 40 000 habitants, comme un modèle à suivre pour Digne-les-Bains.

L'élaboration d'un schéma directeur des transports et des mobilités apparaît pour certains participants comme essentielle pour agir concrètement et efficacement.





**WWW.PROVENCEALPESAGGLO.FR**